



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 FÉVRIER 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-015

Contrat de Concession d'Aménagement du site Rue Gabriel Moreau (Urbanisme)

3.63

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	34
Nombre de pouvoirs	4
Votants	38

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 1^{er} février 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID

Était absent

Jean-Michel POISSON

Pouvoirs

Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS, Sabine FRETEY donne procuration à Laurent FONTAINE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN

La Ville de Dreux est propriétaire d'un box commercial au sein d'un bâtiment abritant deux autres cellules. Ce bâtiment est situé à l'angle de la rue Maxime Boucher et de la rue Gabriel Moreau. Le terrain d'assiette est également propriété de la Ville de Dreux. Le tout est situé en zone UXc au PLU, qui concerne les activités commerciales.

L'ensemble du bâtiment est désaffecté, muré, mais est régulièrement vandalisé et squatté.

Aussi, pour des raisons de sécurité et de tranquillité publique, il est nécessaire d'envisager la restructuration de cet îlot.



Ilot à restructurer et positionnement de la cellule de la Ville de Dreux

L'objectif de cette restructuration pourra être la création de nouvelles activités artisanales et commerciales. Par ailleurs, la requalification des abords accompagnera ce projet.

Au regard des acquisitions à réaliser pour la restructuration de l'ensemble ainsi que les fonds à mobiliser, il est proposé de confier à la SPL une concession d'aménagement sur ce site, dont le projet est joint en annexe.

Les aménagements comprennent l'éventuelle extension du bâti, la réhabilitation des espaces extérieurs (clôture, voiries, espaces verts), commercialisation des locaux et gestion des biens.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, 13 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY et 2 abstentions : Marie-Françoise SCAVENNEC, Maxime DAVID.

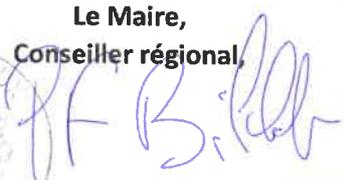
- Approuve le contrat de concession
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette concession.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 09 février 2023

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET



Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20230209-DEL2023-015-DE
Date de télétransmission : 09/02/2023
Date de réception préfecture : 09/02/2023